

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 7 septembre 2020 à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de **GRAINVILLE** sur ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents : Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE – Audrey DAHOUX – Mickaël VILLY - Christel ROGER - Marie-Paule GERVAIS – Florent TREHET – Nathalie DRIAUX – Kylian CACHARD – Céline ADAM – Corinne JOKIC – Jean-Luc FAVREL - Loïc CADOR – Jocelyn BUFFARD.

Membre absente excusée : Sylvie LEGOND donne pouvoir à Emmanuel MAURICE

Le conseil municipal est composé de 15 membres en exercice, 14 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Patrick DENOYELLE

Monsieur MAURICE, Maire, ouvre la séance du jour et soumet au conseil municipal, le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2020. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

1- AVANT PROJET DE REVITALISATION ET REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG DE GRAINVILLE SUR ODON (délibération N° 2020*23)

La commune de Grainville sur Odon est engagée depuis 2016 dans un projet de revitalisation et de redynamisation de son centre bourg. Pour mener à bien ce projet, la Commune a décidé de réaliser une étude pré-opérationnelle d'aménagement qui a débouché sur l'élaboration d'un plan d'aménagement et de requalification globale de son centre bourg.

L'avant-projet est réparti sur 3 emprises :

EMPRISE 1A	EMPRISE 1B
Rue de la Libération - Abords Mairie	Abords rue des Tilleuls

EMPRISE 2A	EMPRISE 2B
Rue de la Libération y compris carrefour Rue des Céréales	Rue de la Libération entre le carrefour Rue des Céréales et la RD675 exclus

EMPRISE 3A	EMPRISE 3B	EMPRISE 3C
Rue de Fribourg	Parc et cœur urbain	Abords église

La revitalisation du centre de la commune de Grainville-sur-Odon se fait dans un premier temps par le travail des continuités et des liaisons douces le long de la rue de Fribourg, de la rue de la Libération et la rue du chemin vert ; et dans un second temps par l'aménagement de points stratégiques au centre du village avec la création d'un Parc récréatif, d'un parvis devant la mairie et de 2 giratoires pour accéder au quartier 'Les grandes terres' et à la route de Bretagne auxquels s'ajoute le parvis de l'église.

Le but de cet avant-projet est multiple, la déclinaison de ces actions permettra :

- De sécuriser la traversée de la commune et l'accès à l'école maternelle notamment
- De donner une image positive de notre commune
- D'impulser une nouvelle dynamique à notre centre bourg afin de créer un cœur de ville animé et agréable
- De rendre la commune de Grainville sur Odon plus attractive et intuitive dans son aménagement urbain
- D'équilibrer et d'harmoniser le rapport automobilistes/piétons en aménageant des voies piétonnes plus sécurisées et adaptées ainsi que des espaces de stationnement clairement matérialisés
- De rendre le centre-bourg plus attractif en créant des espaces agréables favorisant les rencontres, la détente et le vivre-ensemble
- D'attirer de nouvelles populations
- D'avoir des installations plus adaptées aux enjeux environnementaux tel que l'aménagement d'une voie douce

Cette approche globale s'inscrit dans un territoire plus large et croise de nombreux enjeux tels que l'accès aux logements, à l'amélioration du cadre de vie et la construction d'un véritable espace de voies cyclables en lien avec différentes EPCI.

Un Principe de phasage a été validé sur 4 ans :

- **Tranche ferme : Phases 1A-1B** – faisabilité second semestre 2021
- **Tranche optionnelle n°1 : Phases 2A-2B** – faisabilité second semestre 2022
(après effacement HTA, après finalisation tranche 1 du lotissement « Grandes Terres 2 ».) – Rue de la Libération
- **Tranche optionnelle n°2 (ou 2 et 3) : Phases 3A-3B** – faisabilité 2023 ou 2023/2024 – (après finalisation lotissement Bourdon) - Rue de Fribourg
- **Tranche optionnelle n°3 (ou 4) : Phases 3C** – faisabilité 2024 ou 2025

Une enveloppe maximale de 1 741 170.59 € H.T.. a été estimée par le cabinet ARC EN TERRE pour la réalisation des emprises, issues de la stratégie de revitalisation :

EMPRISES	Actions	Coût HT*	Coût TTC*
1A	Rue de la Libération - Abords Mairie Continuité de la liaison douce, réfection de voirie, mise en valeur du parvis de la mairie et nouveau carrefour pour la circulation et création d'un nouveau quai bus rue de la 15ème	499 581.92 €	599 498.30 €
1B	Abords rue des Tilleuls Suppression de l'arrêt de bus, aménagement des espaces verts...	9 313.50 €	11 176.20 €
2A	Rue de la Libération y compris carrefour rue des céréales Continuité de la liaison douce, réfection de voirie et création de giratoire...	183 970.50 €	220 764.60 €
2B	Rue de la Libération entre le carrefour Rue des Céréales et la RD675 exclus. Continuité de la liaison douce, réfection de voirie	141 775.20 €	170 130.24 €
3A	Rue de Fribourg liaison douce, réfection de voirie, création d'un arrêt de bus le long de la rue de Fribourg, giratoires, espaces verts...	341 234.67 €	409 481.60 €
3B	Parc et cœur urbain Création d'un stationnement multi-usage et d'un parc, accès piétonnier pour l'école, liaison douce....	363 463.80 €	436 156.56 €
3C	Abords de l'église Aménagement d'un parvis le long de l'église...	201 831.00 €	242 197.20 €
	total	1 741 170.59 €	2 089 404.70 €

*Ces montants sont donnés à titre indicatif**

Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE d'approuver l'avant-projet de revitalisation et de redynamisation de son centre bourg

2- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX D'ENROBES AUPRES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS « REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG » :

EMPRISES 1A & 1B (délibération N° 2020*24)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de voirie pour la revitalisation du cœur de bourg peuvent être financé par le Département du Calvados.

Ce projet détaillé inclut notamment la réfection du tapis d'enrobé sur la route départementale n°139. A ce titre, le Département peut prendre en charge le rabotage, la couche de roulement en enrobés (hors plateaux) ainsi que les purges.

Un Principe de phasage a été validé sur 4 ans :

- **Tranche ferme : Phases 1A-1B** – faisabilité second semestre 2021
- **Tranche optionnelle n°1 : Phases 2A-2B** – faisabilité second semestre 2022 (après effacement HTA, après finalisation tranche 1 du lotissement « Grandes Terres 2 ».) – Rue de la Libération
- **Tranche optionnelle n°2 (ou 2 et 3) : Phases 3A-3B** – faisabilité 2023 ou 2023/2024 – (après finalisation lotissement Bourdon) - Rue de Fribourg
- **Tranche optionnelle n°3 (ou 4) : Phases 3C** – faisabilité 2024 ou 2025

Il est demandé d'autoriser Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département du Calvados pour les travaux d'enrobés susnommés sur les emprises 1A & 1B.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département du Calvados pour les travaux d'enrobés susnommés sur les emprises 1A & 1B.
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur les emprises 1A & 1B sur l'année 2021 et les inscrire au budget en section d'investissement,

3- CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC « ANTENNE-RELAIS »

(délibération N° 2020*25)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DENOYELLE. L'antenne-relais actuellement fixée sur le château d'eau, au 22 rue de Fribourg, doit être déplacée, le bail arrive à échéance au 31 décembre 2020 et ne sera pas reconduit avec le propriétaire foncier EAU DU BASSIN CAENNAIS (ZB92).

Afin d'assurer une continuité de service satisfaisante pour les usagers, une relocalisation de l'antenne pourra se faire sur la parcelle communale (ZB90) jouxtant celle du château d'eau.

Un dossier de déclaration préalable a été déposé en mairie le 20 juillet 2020 pour ces travaux d'installation. Il a été accordé le 7 août 2020.

Un bail de 12 ans sera signé avec la Sté PHOENIX France INFRASTRUCTURES. La commune percevra un loyer de 2 500 € annuel.

Le conseil municipal accepte, après en avoir délibéré, AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4- CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS « POSE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE »

(délibération N° 2020*26)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de restructuration de la ligne HTA qui traverse la commune. Ce projet doit permettre l'enfouissement d'une partie du réseaux aérien HTA par du souterrain mais également améliorer le schéma d'exploitation en cas de dépannage par ENEDIS.

Ces travaux pourront être entrepris par ENEDIS au second semestre 2021. Aucune participation ne sera demandée par ENEDIS pour la dépose du réseau aérien.

La Société ENEDIS doit intervenir sur deux voiries communales cadastrées ZB 192 « lotissement le Clos Carrouges »

et A127 « lotissement les Marronniers », une convention de servitude doit être signée entre la commune et ENEDIS pour réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité sur les voiries communales cadastrées ZB 192 & A127.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS dans les conditions énumérées ci-dessus.

Informations et questions diverses :

Travaux de réfection du réseau eau potable rue de la 15^{ème} division écossaise :

La réfection du réseau AEP a été constatée par une réception de travaux, il en résulte la bonne remise en état de la voirie (marquages au sol, coussin berlinois...). Cependant il a été noté qu'une haie de tuyaux a été brûlée, suite aux travaux, sur toute la longueur. L'entreprise CISE TP doit faire le nécessaire pour se rapprocher du propriétaire impacté par cette dégradation.

Fibre sur Grainville sur Odon :

Une réunion publique avec les opérateurs aura lieu le 12 octobre 2020 de 16h à 20h à la salle des fêtes de Noyers Bocage

Ruisseau du lotissement « Les Grandes Terres 1 » :

Dans le cadre d'un aménagement entraînant la couverture du ruisseau au lotissement « Les Grandes Terres 1 », le bureau d'études EXECO Environnement a été sollicité pour réaliser un diagnostic du ruisseau et de mesures pour accompagner les travaux et la renaturation sur un linéaire impacté de 85m. Dans ce contexte de compensation il serait prévu un reprofilage des berges avec un retalutage, la recharge du fond en granulats et la dépose d'une buse de 8ml pour le passage des engins agricoles. Ce dossier doit être présenté auprès du service Eau et Biodiversité de la DDTM pour cadrer techniquement ce projet.

Rentrée scolaire du R.P.I. :

La rentrée scolaire n'a pas posé de problème particulier, le protocole sanitaire étant assoupli. Des difficultés sont apparues au niveau de la restauration et de la garderie du matin et soir, où le nombre d'élèves s'est accru jusqu'à 48. Au vu de l'adhésion de nouvelles communes au SIGRSO, il a été constaté dès la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire un retard de livraison et des plats qui se sont renversés dans les containers.

Une réunion du RPI aura lieu le mardi 29 septembre à 18h30 à la mairie de Grainville sur Odon.

Conseil Citoyen des Jeunes :

Une dizaine de jeunes grainvillais se sont réunis en présence de Mme LEGOND, M. GEFFROY, M. LEFORT, le jeudi 3 septembre pour créer une association. Cette nouvelle association du conseil citoyen des jeunes (sous le contrôle de 3 adultes) pourra encadrer les manifestations sur la commune. Une 1^{ère} manifestation aura lieu le vendredi 25 septembre pour une soirée « jeux de société » dans la salle de la 15^{ème}, avec une dégustation gratuite proposée par Nomade Burger, les jeunes du C.C.J. proposeront une vente de gâteaux.

Marché à Grainville :

Il est à déplorer l'absence ponctuelle de marchands ambulants au marché du vendredi sans que nous en soyons informés. La commune s'est engagée à publier les absences ou changements sur le site internet ou sur le panneau pocket. Dans la situation actuelle où nous n'avons pas de nouvelles de certains marchands ambulants, il a été décidé de ne plus annoncer ce type d'évènement.

L'Agenda des réunions :

- Conférence des maires pour débattre avec les membres de la C.C.V.O.O. le 10 septembre à 18h00
- Réunion communication pour le site internet et le bulletin municipal : le 15 septembre 2020 à 18h30
- Réunion avec les Présidents des associations : le 21 septembre 2020 à 18h30
- Réunion commission action sociale pour le repas des aînés et le logement social : le 22 septembre 2020 à 18h30
- Réunion avec les membres du RPI de Grainville sur Odon et Mondrainville : le 29 septembre 2020 à 18h30

Date du prochain conseil municipal : le lundi 5 octobre 2020

La séance est levée à 20h15.